

# 15 millions de crédits d'ingénierie

ARTICLE

A l'occasion du **4e Comité interministériel du tourisme**, ce 17 mai, Atout France et la Caisse des dépôts (Banque des Territoires) ont renforcé leur engagement de partenariat en matière d'ingénierie développement pour les 5 prochaines années.

Le nouveau protocole 2019-2023 porte une forte ambition en multipliant par 5 les dotations consacrées à l'accompagnement des porteurs de projets d'investissement (3 millions € par an pendant 5 ans) dans le cadre notamment de la mise en œuvre du dispositif France Tourisme Ingénierie.

**Le protocole signé vendredi 17 mai dernier** entre Eric Lombard, Directeur général de la Caisse des Dépôts et Christian Mantei, Président de Atout France, en présence de Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères et Jacqueline Gourault, ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales concrétise également le lancement d'un troisième programme FTI consacré à la valorisation touristique des sites patrimoniaux.

Le dispositif France Tourisme Ingénierie, piloté par Atout France en partenariat avec la Banque des Territoires, l'Etat, et les acteurs territoriaux intègre actuellement 2 programmes :

- La construction de nouveaux processus de rénovation de l'immobilier de loisir dans les stations en substitution à la défiscalisation
- L'accompagnement des régions qui le souhaitent dans la mise en œuvre de projets touristiques structurants

**Ce 3e programme « Tourisme et Patrimoine »** conçu en partenariat étroit avec les ministères de la culture et celui de

l’économie et des finances favorisera la mise en place de nouvelles offres attractives conjuguant expérience culturelle, hébergement, restauration, ou activités évènementielles dans divers sites historiques. Un appel à projets sera lancé d’ici l’été afin de sélectionner la dizaine de sites concernés.

Il s’agira notamment de favoriser la rencontre entre des propriétaires publics et des opérateurs exploitants, sur la base d’un travail préalable de vérification de l’opportunité et de la faisabilité et dans le respect des règles relatives à la restauration du patrimoine protégé au titre des monuments historiques.